

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |

JOURNAL

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. X

MONTRÉAL, OCTOBRE 1891

N° 6

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Erection et délimitation de municipalités scolaires—Nominations diverses, etc.—Examen des candidats à l'étude de la médecine, 25 septembre dernier.—Société Historique de Montréal.—Congrès des Instituteurs de Gloucester.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : L'Education et l'Instruction.—Exercices de mémoire et de récitation.—Causerie infantine.—Dictées d'orthographe usuelle.—Difficultés orthographiques.—Phrases à corriger, Corrections.—Exercices de calcul.—TRIBUNE LIBRE : L'hon. M. Ouimet au Plateau.—Jacques Cartier : Questions de calendrier civil et ecclésiastique.—LECTURE POUR TOUS : Variétés.—Les maximes de la sagesse.—Pensées diverses.—BIBLIOGRAPHIE : Publications reçues.—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 25 septembre dernier (1891), de nommer M. Mark Duffy, commissaire d'écoles pour la municipalité de Sainte-Marguerite de Wexford, dans le comté de Montcalm, en remplacement de M. Narcisse Dérocher, dont le terme d'office est expiré.—*Gazette officielle*, 3 oct. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 25 septembre dernier (1891), de nommer M. James Campbell, syndic d'écoles pour la municipalité de Saint-Octave de Métis, dans le comté de Matane, en remplacement de M. William Tucky, dont le terme d'office est expiré.—*Gazette officielle*, 3 oct. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 septembre dernier (1891), d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Ignace de Missisquoi," la paroisse de Saint-Ignace de Stanbridge, comté de Missisquoi, avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation du 30 octobre 1876.

Cette érection ne devant avoir d'effet que pour les catholiques seulement, en vertu de l'art. 1 du chap. 23 du 53 Vict., et devenir en vigueur que le 1er de juillet prochain (1892).—*Gazette officielle*, 3 oct. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 30 septembre dernier (1891), de nommer M. Benjamin Décarée, fils de Jérémie, commissaire d'écoles pour la municipalité de Notre-Dame de Grâce Ouest, comté d'Hochelaga, en remplacement de M. Luc Prud'homme, dont le terme d'office est expiré.—*Gazette officielle*, 3 oct. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 2 octobre courant (1891), de nommer M. John Roberts, jr., commissaire d'écoles pour la municipalité de "Grande Grève," comté de Gaspé, en remplacement de M. Robert Price.—*Gazette officielle*, 10 oct. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 5 octobre courant (1891), de nommer M. John McCallum, syndic d'écoles pour la municipalité de Saint-Laurent de Matapédia, comté de Bonaven-

ture, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré.—*Gazette officielle*, 10 oct. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil en date du 2 octobre courant (1891), de détacher de la municipalité scolaire de Notre-Dame de Grâce Ouest, comté d'Hochelaga, les Nos suivants du "cadastre" de la paroisse de Montréal, savoir : 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 144, 145, 146, 147, 149, 150, 151, 152, 153, 153a, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175 et 176, et les ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Côteau Saint-Pierre."

L'érection de cette municipalité ne devra prendre effet que le premier de juillet prochain 1892.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 2 octobre courant (1891), de détacher de la municipalité scolaire de Notre-Dame de Grâce Ouest, comté d'Hochelaga, les Nos suivants du cadastre de la paroisse de Montréal, savoir : 45, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 143, 148, 152A, 154 et 164, et les ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de la "Côte St-Luc."

L'érection de cette municipalité ne devra prendre effet que le premier de juillet prochain, 1892.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 2 octobre courant (1891), de détacher de la municipalité scolaire de Notre-Dame de Grâce Ouest, comté d'Hochelaga, les Nos suivants du "cadastre" de la paroisse de Montréal, savoir : 1676, 1677, 1678, 1679, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1689, 1690, 1691, 1692, 1693, 1694, 1695, 1696, 1697, 1698, 1699, 1700, 1701, 1702, une partie du lot No 185, et les lots de subdivision en jusqu'à cinquante-huit du No 186 ; borné au nord par le chemin de fer du Grand Tronc, à l'est et au sud par le chemin de la Reine, à l'ouest par la petite rivière Saint-Pierre et les terres connues et désignées sous les Nos 180, 181 et 184 du dit cadastre, et les ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Village Turcot."

L'érection de cette municipalité ne devra prendre effet que le premier de juillet prochain, 1892.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de "Causapschal," un territoire compris dans le comté de Matane, avec les limites qui suivent : Borné au Nord-Ouest par le lot No 6 inclusivement du canton Humqui, et le lot No 22 inclusivement du canton Lepage ; au nord-est par le front entre les rangs nord Causapschal No 2 et 3 et le front au nord-est des lots Nos 70, 71 et 72 du rang est du chemin Kempt ; à l'est par les lots Nos 68 et 69 exclusivement, rang ouest du chemin Kempt, et le lot No 70 inclusivement rang est du chemin de Kempt ; au sud par le lot No 34 inclusivement du canton Causapschal et le lot No 21 inclusivement du canton Metalek, à l'ouest par le front entre les rangs Nos I et II des cantons Metalek et Causapschal.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 2 octobre courant (1891), de détacher de Saint-Paul de Chester, comté d'Arthabaska, le lot No 9 du 5e rang du canton de Chester, connu sous le No 354 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Hélène de Chester, et l'annexer à la municipalité scolaire de "Chester-Est."

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet 1892.—*Gazette officielle*, 10 oct. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 8 octobre courant (1891), de nommer M. Eusèbe Mercier commissaire d'écoles pour la municipalité de Garthby, comté de Wolfe, en remplacement de M. Jules Paradis, dont le terme d'office est expiré.—*Gazette officielle*, 17 oct. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Eriger en municipalité scolaire, pour les catholiques seulement, sous le nom de "Saint-Vincent d'Adamsville," la paroisse de Saint-Vincent, comté de Brome, avec les limites qui sont assignées par la proclamation du 7 février 1874, plus les lots Nos 60, 61 et 62 situés au sixième rang et appartenant à la paroisse de Granby, dans le canton de Granby, les lots 63, 64, 65 et 66 aussi du sixième rang susdit, appartenant à la paroisse de Saint-Alphonse de Granby, dans le canton de Granby, et les lots 16 et 17 également du sixième rang, dans la paroisse de Saint-Alphonse de Granby, dans le canton de Farnham-Est. Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1892).—*Gazette officielle*, 17 oct. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 octobre courant (1891), de nommer M. Adolphe St-Gélais, commissaire d'écoles pour la municipalité des "Crans" (paroisse de Sainte-Anne), comté de Montmorency, en remplacement de M. Fleurant St-Gélais.—*Gazette officielle*, 24 oct. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 17 octobre courant (1891), de nommer M. Elzéard Poirier commissaire d'écoles pour la municipalité de Hamilton (Saint-Bonaventure), dans le comté de Bonaventure, en remplacement de M. Léné Poirier, décédé.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 octobre courant (1891), de détacher de la municipalité du village de Belœil, les parties du No 207 du cadastre de Belœil, appartenant à Dame Elophe Bernard et Féréol Bernard, et le No 197, appartenant à Norbert Bernard et Olivier Dubois, et les annexer à la municipalité de la paroisse de Belœil, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne prendra effet que le premier de juillet prochain, 1892.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 octobre courant (1891), de détacher de la municipalité de Notre-Dame de la Victoire, les lots du cadastre Nos 240, 242, 244, 245, 246, 247, 248, 252 et 250, et les annexer à celle de Saint-Henri, dans le comté de Lévis, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er de juillet prochain (1892).—*Gazette officielle*, 24 oct. courant.

COLLÈGE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

EXAMEN PRÉLIMINAIRE

QUÉBEC, 24 SEPTEMBRE 1891.

Examinateurs..... { H. ASPINWALL HOWE, M.A. L.D.
L'ABBÉ VERREAU, L.D.
L'ABBÉ LAFLAMME, S.Th.D.
J. H. PETRY, M.A.

FRANÇAIS

(Pour ceux qui parlent français.)

LA FONTAINE, II, 3.

Le Loup plaidant contre le Renard, parlant le Singe.

- 1 Un loup disait que l'on l'avait volé :
- 2 Un renard, son voisin, d'assez mauvaise vie,
- 3 Pour ce prétendu vol par lui fut appelé.
- 4 Devant le singe il fut plaidé,
- 5 Non point par avocats, mais par chaque partie.
- 6 Thémis n'avait point travaillé,
- 7 De mémoire de singe, à fait plus embrouillé.
- 8 Le magistrat suait en son lit de justice.
- 9 Après qu'on eut bien contesté,
- 10 Répliqué, crié, tempêté,
- 11 Le juge, instruit de leur malice,
- 12 Leur dit : Je vous connais de longtemps, mes amis ;
- 13 Et tous deux vous patrez l'amende :
- 14 Car toi, loup, tu te plains, quoiqu'on ne t'ait rien pris ;
- 15 Et toi, renard, as pris ce que l'on te demande.
- 16 Le juge prétendait qu'à tort et à travers,
- 17 On ne saurait manquer, condamnant un pervers.

1 Appréciez l'harmonie du 1er vers.

2 Que signifient assez, 2e vers ; prétendu, appelé, 3e vers ; partie, 5e vers ; travaillé, 6e vers ; manquer, 16e vers ?

3 Quel mot est sous-entendu après appelé. 13e vers ? Comment peut-on changer la ponctuation, 3e et 4e vers, pour éviter de rien sous-entendre ?

4 Indiquez comment, dès les premiers vers, l'auteur nous prépare à cette partie de la sentence : *quoiqu'on ne l'ait rien pris*, 14e vers ?

5 Quelle différence de signification y a-t-il entre *instruit de leur malice* 11e vers, et *instruit par leur malice* ? — *Tous deux*, et *tous les deux* ?

6 Conjuguez au présent et à l'imparfait de l'indicatif, et à l'imparfait du subjonctif *plaindre*, *connaître*.

7 Donnez un nom et un adjectif qui aient le même radical que *plaider*, *payer*, *plaindre*.

8 Quelle espèce de mot est l'expression *à tort et à travers*, 16e vers, et quel verbe modifie-t-elle ?

9 Quels caractères sont ordinairement personnifiés par le loup, le renard, le singe, etc. ?

10 Qu'est-ce que Thémis ?

LE BOURGEOIS GENTILHOMME.

Je vous prie.... de ne vous point en aller *qu'on* ne m'ait apporté mon habit.... Vous me verrez *équipé* comme il faut depuis les pieds jusqu'à la tête.

Voilà qui n'est pas sot, ces gens se *trémoussent* bien.

1 Que signifient *que* (*qu'on* ne m'ait, etc.), *équipé*, *trémoussent* ?

2 A quel style appartiennent ces deux derniers mots ? Conviennent-ils au rôle que M. Jourdain veut jouer ? Motivez votre réponse.

3 Qu'est-ce qui rend piquante la scène (scène IV, acte III) où Dorante vient emprunter de l'argent à M. Jourdain ?

(For English-speaking Candidates.)

TÉLÉMAQUE, VI.

1 Tous les Crétois furent dans un étrange étonnement de voir deux étrangers qui refusaient la royauté, recherchée par tant d'autres ; ils voulurent savoir avec qui ils étaient venus. 2 Nausirate, qui les avait conduits depuis le port jusqu'au cirque où l'on célébrait les jeux, leur montra Hazael, avec lequel Mentor et moi nous étions venus de l'île de Chypre. 3 Mais leur étonnement fut encore bien plus grand quand ils virent que Mentor avait été esclave d'Hazael ; qu'Hazael, touché de la sagesse, de la vertu de son esclave, en avait fait son conseil et son meilleur ami ; que cet esclave mis en liberté était le même qui venait de refuser d'être roi, et qu'Hazael était venu de Damas en Syrie pour s'instruire des lois de Minos, tant l'amour de la sagesse remplissait son cœur.

1 To what part of speech belong *tous*, *étonnant*, *depuis*, *tant*, *royauté* ?

2 What is the feminine of *étranger*, *lequel*, *esclave*, *ami*, *roi* ?

3 To what conjugations belong *refusaient*, *conduits*, *venus*, *surent*, *voulurent* ?

4 Account for the orthography of *recherchée*, *venus*, in the first sentence ; — *conduits*, in the second ; — *touché*, in the third.

5 What is the difference between *étrange* and *étranger*, *ou* and *où* ?

6 Give an adjective cognate with *étonnement*, *royauté*, *sagesse*, *vertu*, *ami*, *cœur* ; — a noun cognate with *étrange*, *recherchée*, *grand*, *esclave*.

7 Conjugate in the present and future tenses, indicative mood, *vouloir*, *savoir*, *faire*.

8 What is the meaning of *conseil*, 3rd sentence ?

9 Translate into English the two first sentences of the above extract.

Traduisez en français :

NIGHT.

The glorious sun is set in the west ; the night-dews fall ; and the air, which was sultry and oppressive, becomes cool. The flowers of the garden, closing their coloured leaves, fold themselves up and hang their heads on the slender stalk, waiting the return of day. The birds of the groves have ceased their warblings ; they sleep on the boughs of trees, each one with his head under his wing. The chickens of the farm-yard are gathered under the wing of the hen, and are at rest ; the hen, their parent, is at rest also. (BARBAULD.)

ENGLISH.

For English-speaking Candidates.

N. B.—Candidates must answer in both sections A and B of this Paper.

(A) SHAKSPEARE'S HENRY IV, PART 2.

1. Shakspeare's HENRY IV is a historic tragi-comedy. Shew from the Play itself that this triple definition is correct.

2. The vices in which Falstaff indulges are many. Give instances from the Play. Why, notwithstanding, are we as delighted with him as Prince Henry was ?

3. What passages of Henry IV have found a place among "The Beauties of Shakspeare?" Quote lines from one of them.

Write short notes explanatory of the following, and state by whom and on what occasion the words were used :—

- (a) Sweet as the honey of *Hybla* my old lad of the ^{Castle} *Castile*.
(b) Didst thou never see *Titan* kiss a dish of *butter*.
(c) And to the *fire-eyed* *Maid* of *smoky* *war*,
All hot and bleeding will we offer them.

5. What is the meaning of "basilisk," "bavin," "caliver," "cresset," "mammet," as found in this play ?

(B) ENGLISH GRAMMAR.

1. Analyse the sentence :—

..... *Were I Brutus,*
And *Brutus Antony*, there were an *Antony*
Would rattle up your spirits.

2. Parse the words indicated by italics in the above.

3. What is the grammatical difference between the two words *on*, in the sen-

tence, "I will see you later on, perhaps on Monday."

4. Give the Preterite and Past Participle of the verbs *flee, fly, sew, sow, rise, set, fell, lay, raise, sit, fall, to lie down.*

5. Classify the preceding verbs into (1) those that can be used only as *transitive*, (2) only as *intransitive*, (3) as *both*. Arrange the last eight as pairs having cognate meaning.

6. Correct, with reason for the correction, errors in :—

- (a) It was Joseph, him whom Pharaoh promoted.
- (b) You have weakened instead of strengthened your case.
- (c) Having failed in this attempt, no further trial was made.

(Pour ceux qui parlent français.)

1. Traduisez, sans changer la construction, quand cela ne sera pas nécessaire :—

(A) The nautical propensity, however, evinced by Columbus in early life, is common to boys of enterprising spirit and lively imagination brought up in maritime cities; to whom the sea is the highroad to adventure and the region of romance. Genoa, too, walled in and straitened on the land side by rugged mountains, yielded but little scope for enterprise on shore, while an opulent and widely extended commerce, visiting every country, and a roving marine, battling in every sea, naturally led forth her children upon the waves, as their propitious element. Many, too, were induced to emigrate by the violent factions which raged within the bosom of the city, and often dyed the streets with blood.

(B) As he approached the shore, Columbus, who was disposed for all kinds of agreeable impressions, was delighted with the purity and suavity of the atmosphere, the crystal transparency of the sea, and the extraordinary beauty of the vegetation. He beheld, also, fruits of an unknown kind upon the trees which overhung the shores. On landing he threw himself on his knees, kissed

the earth, and returned thanks to God with tears of joy. His example was followed by the rest, whose hearts indeed overflowed with the same feelings of gratitude. Columbus, then rising, drew his sword, displayed the royal standard, and assembling round him the two captains, with the rest who had landed, he took solemn possession in the name of the Castilian sovereigns, giving the island the name of San Salvador.

2. Analysez la phrase, "On landing, he threw himself on his knees."

3. Faites une liste des Adjectifs possessifs de la langue anglaise. Donnez, avec des exemples, la règle d'accord de ces adjectifs.

4. Ecrivez par ordre, à la première personne du singulier, le Présent, le Prétérit et le Participe passé des verbes *brought, led, beheld, overhung, threw, rising, drew, took*, qui se trouvent dans les extraits.

5. Ecrivez au long le Présent de l'Indicatif, le Futur, et le Conditionnel du verbe *to carry*.

6. Traduisez :—"On eût dit vraiment que le chien comprit ce qu'on lui disait, car sa physionomie—et vraiment il en avait une—changea tout à coup d'expression : on eût dit un autre chien."

LATIN.

I. Translate :

A. Virgil Aen. I. 335-344.

Tum Venus : Haud equidem tali me dignor honore. Virginibus Tyriis mos est gestare pharetram, Purpureoque altè suras vincire cothurno. Punica regna vides, Tyrios, et Agenoris urbem Sed fines Libyæ, genus intractabile bello. Imperium Dido Tyriæ regit urbe profecta, Germanum fugiens. Longa est injuria, longæ Ambages; sed summa sequar fastigia rerum. Huic conjux Sycheus erat, ditissimus agri Phœnicum, et magno miseræ dilectus amore.

B. Cæsar Bk. I. ch. xxxvi.

Ad hæc Ariovistus respondit : Jus esse belli, ut qui vicissent, iis, quos vicissent, quemadmodum vellent, imperarent : itum Populum Romanum vistic, non ad alterius præscriptum, sed ad suum arbitrium, imperare consuesse. Si ipse Populo Romano non præscriberet, quemadmodum suo jure uteretur; non oportere sese a Populo Romano in suo jure imporidi. Eduos sibi, quoniam belli fortunam tentassent, et armis congressi ac superati essent, stipendiarios esse factos, Magnam Cæsarem injuriam facere, qui suo adventu vectigalia sibi deteriora faceret.

C. Horace, Odes III. 18 (1-12).

FAUNE, Nympharum fugientum amator,
Per meos fines et aprica rura
Lenis incedas abeasque parvis
Æquus alumnis;

Si tener pleno cadit hædus anno,
Larga nec desunt Veneris sodali
Vina crateræ, vetus ara multo
Fumat odore.

Ludit herboso pecus omne campo,
Quum tibi Nonæ redeunt Decembres :
Festus in pratis vacat otioso
Cum bove pagus :

II. Parse the following words : dilectus, consuesse, deteriora, incedas, pratis.

III. What cases are used in Latin to express point of time, price, value, place ; and what after adjectives of similarity, abundance, desire ?

IV. Give the genitives and datives, singular and plural, of : merces, quies, filia, domus, uterque.

V. Give the principal parts of : adipiscor, sancio, lino, meto, fluo, and write in full the Imperative mood of morior, and the Pres. Ind. of nolo.

VI. Give the genders and genitive cases of : cinis, nix, caro, tellus, sal.

VII. Correct the mistakes in the following sentences :

Imperavit me ad eum venire
Homerus traditur cæcum fuisse.
Libet me in hanc domum habitare.
Permittitur facere quod vellet.

HISTOIRE.

I. Donnez un résumé de ce que vous savez de Alcibiade, Scylla.

II. Donnez les causes qui amenèrent la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie.

III. Une esquisse du règne de Philippe de Valois.

IV. Donnez quelques notes sur Maisonneuve, La Salle.

BELLES-LETTRES.

1. Quel a été le plus grand siècle littéraire de Rome ? Indiquez : 1° les dates extrêmes ; 2° le personnage qui lui a

donné son nom ; 3° l'auteur qui s'est le plus distingué dans chaque genre.

2. MILTON. — Pays, — siècle, — genre dans lequel il a écrit—ses qualités et ses défauts—titres de ses principaux ouvrages.

3. Quelles règles un écrivain doit-il observer dans la peinture des mœurs sur le théâtre ?

1. What was the greatest literary century of Rome ?—State : (1) the dates of its beginning and ending :—(2) the personage after whom it was named ; (3) the author who most distinguished himself in each style.

2. MILTON.—The country in which he lived,—the century when he wrote,—his qualities and deficiencies,—the titles of his principal works.

3. What rules should a writer observe in the description of characters on the stage ?

GEOGRAPHIE.

I. Quelles sont les principales rivières de la province de Québec situées au sud du Saint-Laurent ? Indiquer, pour chacune d'elles, la source et l'embouchure.

II. Quelles sont les villes principales d'Ontario ?

III. Quelles sont les bornes du Danemark, de l'Espagne et des Indes anglaises ?

IV. Quelles sont les principales chaînes de montagnes de l'Asie ? Dans quels pays se rencontrent-elles et quelle en est la direction ?

V. Enumérer les îles de l'océan Atlantique, au sud de l'Equateur.

I. Which are the principal rivers of the province of Quebec on the south side of the Saint-Lawrence ? Say where each of them has its rise and mouth.

II. Which are the principal cities of Ontario ?

III. What are the boundaries of Denmark, Spain and British India ?

IV. Which are the principal ranges of mountains in Asia? In what countries are they to be found and what is their direction?

Enumerate the islands on the Atlantic Ocean, south of the Equator.

ARITHMÉTIQUE.

N. B.—Les réponses sans les opérations ne seront pas acceptées.

1. Le salaire d'un employé est de £593.2.6 par an. Combien reçoit-il de piastres par jour, si la valeur d'une livre sterling est de \$4.86?

2. Soustrayez de $\frac{13\frac{1}{2}}{13}$ les $\frac{1}{3}$ de $\frac{1}{2}$ de 12.

3. Divisez, par opérations décimales, 6.48 par .0125 et multipliez le résultat par .015625.

4. Dans combien d'années un capital augmenté de ses intérêts, se trouverait-il doublé, à un taux de $6\frac{1}{2}$ pour cent?

4. Combien faudra-t-il de verges de tapis, large de 21 pouces, pour une chambre de 23 pieds de longueur et large de $18\frac{1}{2}$ pieds?

ALGÈBRE.

1. Quelle est la valeur numérique de $\frac{1}{2} [x - \frac{1}{3} \{2x - \frac{1}{4} (z + x - 2y)\}]$,

si $x = 1, y = -2, z = 3$?

2. Multipliez $x^2 - x - 2$ par $x - 3$ et divisez le produit par $x^2 - 2x - 3$.

3. Démontrer, en réduisant les fractions à un commun dénominateur, que si a est plus petit que b , la fraction

$\frac{a+1}{b+1}$ est plus grande que $\frac{a}{b}$.

4. Résoudre les équations :—

(A) $(x-r)(x-b) = (x-a-b)^2$

$$\left\{ \begin{array}{l} \frac{x}{3} + 3y = 7 \\ \frac{4x-2}{5} = 3y-4 \end{array} \right\}$$

5. La somme de trois nombres est 37. La différence entre le premier et le second est 3, et entre le second et le troisième est 4. Trouvez le plus petit des trois.

GEOMETRIE.

1. Prouver que tout rayon perpendiculaire à une corde divise cette corde et l'arc sous-tendu en deux parties égales.

2. Démontrer que deux droites perpendiculaires à une troisième sont parallèles entre elles.

3. Prouver que deux triangles sont égaux quand ils ont un angle égal compris entre deux côtés égaux chacun à chacun.

4. Démontrer que la somme des angles d'un quadrilatère quelconque est toujours égale à 4 angles droits.

5. Comment se trouve la surface d'un cercle, d'un trapèze et d'un triangle?

1. Prove that any radius perpendicular to a chord divides that chord and the intercepted arc into two equal parts.

2. Demonstrate that two straight lines perpendicular to a third line are parallel.

3. Prove that two triangles are equal when they have an equal angle between two sides equal to each other.

4. Demonstrate that the sum of all the angles of any quadrilateral is always equal to 4 right angles.

5. How do you find the area of a circle, of a trapezium and of a triangle?

PHYSIQUE.

I. Dorure et argenteure par la galvanoplastie.—Notions succinctes.

II. Cause du relief apparent des corps.

III. Hygromètre à cheveux—son principe, sa graduation.

IV. Vitesse du son dans l'air; sa valeur à 0° et sa valeur en fonction de la température.

V. Machine pneumatique.—*Principes, parties essentielles, usages.*

VI. Paradoxe hydrostatique. — *Notions.*

VII. Énoncé des conditions de précision et de sensibilité des balances.

PHILOSOPHIE.

1. Définir : Extension et compréhension de l'idée, espèce, genre, propre, accident, terme univoque, terme équivoque, certitude objective et subjective, droit naturel et positif.

2. Énoncer et démontrer les principes sur lesquels s'appuie le raisonnement.

3. Énoncer et expliquer les lois du dilemme, avec exemples.

4. Démontrer que l'homme qui a l'usage de sa raison, ne peut pas ignorer invinciblement l'existence de Dieu.

5. Démontrer que l'ignorance concomitante et conséquente ne détruisent pas le volontaire.

1. Define : Extension and comprehension of the idea, species, genus, proper, accident, univocal and equivocal term, objective and subjective certainty, natural and positive law.

2. Enunciate and demonstrate the principles of reasoning.

3. Enunciate and explain the laws of dilemma, with examples.

4. Demonstrate that a man who has the use of his reason cannot be invincibly ignorant of the existence of God.

5. Demonstrate that concomitant and consequent ignorance do not destroy voluntary.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONT-RÉAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 OCT. COURANT.

Présents : M. l'abbé Verreau, président; MM. R. Bellemare, L.-W. Marchand, L.-H.

Latour, E. L. de Bellefeuille, J.-A.-U. Beaudry, L. Huot, J.-O. Cassegrain.

M. le président explique le but de l'assemblée, qui est l'examen d'une étude de M. D. Girouard, intitulée : *Les anciens forts de Lachine et Cavalier de la Salle.*

Après une analyse critique du travail de M. Girouard, M. Verreau dit que c'est une étude sérieuse et pleine de recherches. L'auteur, ajoute-t-il, a eu la bonne fortune de consulter les documents originaux, et son œuvre a, par conséquent, une valeur historique incontestable. M. Girouard demande la permission de publier son travail sous les auspices de la Société, et c'est avec plaisir que je soumetts à votre considération et l'étude et la demande ce monsieur.

En conséquence, il est unanimement résolu d'accorder à M. Girouard le patronage qu'il sollicite de la Société.

Il est également décidé que la Société se réunira le 28 courant, à 8 h. du soir. Et la séance est levée.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE.

Présents : M. l'abbé Verreau, président; MM. R. Bellemare, L.-W. Marchand, E. L. de Bellefeuille, L. Huot, J.-O. Desrosiers, J.-O. Cassegrain.

M. de Bellefeuille propose, appuyé par M. Huot, et il est unanimement résolu.—

Qu'il soit nommé une commission chargée de choisir le site où serait placé le monument destiné à rappeler le débarquement des premiers colons de Montréal;

Qu'une fois l'emplacement du site déterminé, elle soit autorisée à faire des démarches auprès des officiers municipaux de cette ville pour obtenir la cession du terrain et la permission d'y ériger le monument;

Que cette commission soit composée de MM. Bellemare, Marchand, Desrosiers, de Bellefeuille et Huot, qui auront le pouvoir de s'adjoindre d'autres membres, s'ils le jugent à propos.

Il est décidé que la Société demandera à M. Girouard l'envoi de plusieurs exemplaires de l'étude : *Les anciens forts de Lachine et Cavalier de la Salle.*

M. Bellemare est autorisé à faire graver un nouveau cachet de la Société, l'ancien étant perdu.

La Société décide que l'impression du nouveau cahier, *Campagne de 1755*, se fasse le plus tôt possible.

M. L. Huot lit l'étude suivante : *Site d'Hochelaga*.

M. le président félicite M. Huot de son travail, et l'engage fortement d'en faire une brochure, ou de le publier dans une de nos revues.

Et la séance est ajournée.

J.-O. CASSEGRAIN,
Sous-secrétaire.

CONGRÈS DES INSTITUTEURS DE
GLOUCESTER.

La réunion annuelle des instituteurs de Gloucester, a eu lieu jeudi et vendredi, 1er et 2 octobre, à Caraquet (Nouveau Brunswick).

PREMIÈRE SÉANCE.

L'assemblée fut appelée à l'ordre par M. McIntosh.

Ont été élus officiers :

M. B. D. Branscombe, président.

M. Frédéric L. Léger, vice-président.

M. Jos E. Lanteigne, secrétaire-financier.

M. Jos McIntosh et Mlle Ahern, membres additionnels du conseil exécutif.

M. Allain lut un travail sur la physique, qui fut discuté par MM. Branscombe, McIntosh, Léger et Paulin. Ensuite MM. Branscombe et Lanteigne donnèrent leur manière de se servir du boulier pour enseigner les tables de multiplication.

DEUXIÈME SÉANCE.

M. Boudreau donna sa méthode d'enseigner le français. Discutée par MM. Brison, Allain, McIntosh et Paulin. Ceci fut suivi d'un essai sur le chant préparé par Mlle Erb et lu par Mlle Stout, lequel fut discuté par MM. Branscombe et McIntosh.

TROISIÈME SÉANCE.

Un travail sur la mémoire fut lu par M. Branscombe. MM. Boudreau, Fraser et McIntosh parlèrent sur le sujet. Ensuite une dictée française fut donnée à une classe par M. Lanteigne. La leçon fut discutée par MM. Branscombe, Boudreau et Paulin. M. Brison lut ensuite un essai sur le gouvernement dans les écoles. MM. Lanteigne, Basque et autres ont discuté.

QUATRIÈME SÉANCE.

M. Boudreau donna une leçon sur la réduction. Plusieurs maîtres discutèrent la leçon. Ensuite il y eut discussion sur les Lectures de Payne, à laquelle plusieurs maîtres prirent part.

Sur proposition, il est résolu que la prochaine réunion de l'Institut soit à Grand'Anse. Après un vote de remerciement et le chant du *God save the Queen*, l'assemblée s'ajourna *sine die*.—*Courrier des Provinces Maritimes*.

Pédagogie et Enseignement.

L'ÉDUCATION ET L'INSTRUCTION (*).

(Pensées diverses.)

Education et *instruction* sont deux choses différentes, mais qui ne doivent pas être séparées; il les faut donner toutes les deux pour l'éducation de l'individu. *L'instruction* est le savoir des sciences, des lettres, des connaissances enfin qu'on se procure. *L'éducation* est le savoir des manières et des usages, et un certain savoir de la mise en pratique des connaissances et des vertus acquises. Toutes deux sont nécessaires à la dignité de l'homme. (PAUL ANDRIEUX.)

* *

L'instruction n'est pas l'éducation. Si l'instruction est nécessaire au peuple, ce ne peut être l'objet d'un doute pour per-

(*) Voir dernière livraison du *Journal de l'Instruction publique*, page 122.

sonne, on conviendra que l'éducation lui est indispensable. Chacun dit qu'on manque généralement d'éducation. Cette remarque bien triste est journellement justifiée par une foule d'exemples, et ces exemples sont malheureusement applicables à toutes les classes de la société.

(GIRAUD.)

* *

Ce qu'il faut à un peuple, c'est beaucoup moins l'instruction que l'éducation, car enfin l'instruction est toujours bornée pour la multitude; et dans cette diffusion égale de quelques notions élémentaires, il n'y a rien évidemment de ce qui fait les siècles de génie. Il est même permis de dire qu'un peuple composé seulement de gens lettrés et de savants ne pourrait pas exister en société, attendu que la société a des conditions matérielles que les savants et les gens lettrés ne sauraient ni ne voudraient accomplir.

Dieu a fait ainsi la société, et les lois de Dieu ne seraient pas aisément changées, je le soupçonne.

Il y a donc quelque chose de faux dans ce qu'on nomme l'instruction publique et l'instruction populaire.

Le mot d'éducation est seul complètement vrai. Il faut de l'éducation à un peuple; sans l'éducation, l'instruction pourra très bien le mener à la barbarie.

Toutefois, l'éducation ne peut guère être distincte de l'instruction, puisque donner de l'éducation à un peuple, c'est l'instruire; et elle ne peut pas davantage être séparée de l'enseignement, puisque l'enseignement transmet l'instruction.

Mais l'éducation n'en reste pas moins le fonds de l'instruction comme de l'enseignement.

L'éducation est l'âme des études humaines, quelles qu'elles soient en elles-mêmes, et que soient les méthodes employées pour les transmettre aux autres hommes.

(LAURENTIE.)

* *

L'éducation est au caractère de l'homme ce que l'instruction est à son esprit.

(D. CARON.)

* *

L'éducation nous donne des qualités et l'instruction des connaissances.

(LE MÊME.)

* *

L'éducation parle au cœur, et l'instruction à l'esprit.

(CHEVILLARD.)

EXERCICES DE MÉMOIRE ET DE RÉCITATION

I

LES DEUX SOUVENIRS DE LA VIE.

Quand j'ai traversé la vallée,
Un oiseau chantait sur son nid.
Ses petits, sa chère couvée,
Venaient de mourir dans la nuit;
Cependant, il chantait l'aurore!
O ma muse, ne pleurez pas!
A qui perd tout, Dieu reste encore,
Dieu là-haut, l'espoir ici-bas.

A. DE MUSSET

II

UN HYMNE AU SEIGNEUR

Comme la vague orageuse
S'apaise en touchant le bord,
Comme la nef voyageuse
S'abrite à l'ombre du port,
Comme l'errante hirondelle
Fuit sous l'aile maternelle
L'œil dévorant du vautour,
A tes pieds quand elle arrive,
L'âme errante et fugitive
Se recueille en ton amour!

Tu parles, mon cœur écoute;
Je soupire, tu m'entends.
Ton œil compte goutte à goutte
Les larmes que je répands;
Dans un sublime murmure,
Je suis comme la nature
Sans voix sous ta majesté;
Mais je sens en ta présence
L'heure pleine d'espérance
Tomber dans l'éternité!

Qu'importe en quels mots s'exhale
L'âme devant son auteur?
Est-il une langue égale
A l'extase de mon cœur?
Quoi que ma bouche articule,
Ce sang pressé qui circule,
Ce cœur qui bat et s'élançe,
Ces yeux baignés, ce silence,
Tout parle, tout prie en moi.

Ainsi les vagues palpitent
Au lever du roi du jour,
Ainsi les astres gravitent,
Muets de crainte et d'amour;
Ainsi les flammes s'élançant,

Ainsi les airs se balancent,
Ainsi se meuvent les cieux,
Ainsi ton tonnerre vole,
Et tu comprends sans parole
Leur hymne silencieux !

Ah ! Seigneur ! comprends-moi de même !
Entends ce que je n'ai pas dit ;
Le silence est la voix suprême
D'un cœur de ta gloire interdit.
C'est toi ! c'est moi ! je suis ! j'adore !
Le temps, l'espace s'évapore,
J'oublie et l'univers et moi !
Mais ce feu sacré qui m'embrase,
Mais ce poids divin qui m'écrase,
C'est toi, mon Dieu, c'est encor toi !

LAMARTINE.

CAUSERIE ENFANTINE

LE CHIEN

Qu'est-ce que le chien ? — Le chien est un animal. — A quoi le voyez-vous ? — Il a une tête, des yeux, des oreilles, des pattes, etc. — De quoi son corps est-il couvert ? — Ils est couvert de poils. — Combien a-t-il de pattes ? — ... — C'est un *quadrupède* ; pourriez-vous en nommer d'autres ? — ... — Par quoi ses doigts sont-ils terminés ? — ... — Ces ongles ressemblent-ils aux nôtres ? — Non, on dirait de petits cornets. — A quoi servent-ils ? — A gratter la terre. — Aussi vous pouvez constater que le bout est usé, *émoussé*. — Vous avez dit que le chien a deux yeux, deux narines, deux oreilles ; à quoi lui servent ces organes ? — ... — Citez-moi des faits, montrant qu'il flaire et qu'il entend bien mieux que nous ? — ... — Nous pouvons en conclure que cet animal a les *sens très développés*. — De quoi nourrit-on les chiens ? — De pain, de pommes de terre, d'os, de viande, etc. — Et que mangent-ils de préférence ? — ... — Oui, ce sont des mangeurs de chair, des *carnivores* ; mais comment peuvent-ils si bien broyer la viande crue et les os ? — Ils ont des deux côtés de la bouche de grosses dents pointues et tranchantes. (Expliquez à ce propos le nom de dents *canines*.)

Le chien a-t-il un bon caractère ? — Oui, il aime beaucoup son maître, les gens de la maison et même les autres

animaux qui vivent avec lui. — Comment nous témoigne-t-il son amitié ? — Il agite la queue, il saute, il aboie (jappe), il lèche nos mains et fait des caresses de toute sorte. — Ne lui arrive-t-il pas quelquefois de se fâcher ? — Oui, quand on le tourmente. — Et que fait-il alors ? — Il montre les dents, il gronde et il mord. — Le chien ne sait-il qu'aboyer ou gronder ? — Quand il souffre, il gémit ; quelquefois il hurle. — A quoi les chiens peuvent-ils servir ? — Ils gardent la maison, ils surveillent les troupeaux, ils peuvent traîner de petites charrettes ; on leur apprend à chasser, à conduire les aveugles, etc. ; les chiens sont aussi les amis des enfants avec lesquels ils jouent volontiers. — Il suit de là que ce sont des animaux intelligents, courageux, fidèles et affectueux ; nous en retirons de bien nombreux services et ce n'est pas sans raison que l'homme en a fait depuis longtemps des animaux *domestiques*. Nous ne saurions trop leur témoigner notre reconnaissance par les soins, les bons traitements et les caresses. Nous n'avons pas le droit de les tourmenter, de les battre ou de les faire souffrir. Cependant, il faut nous défier des chiens inconnus, car ils pourraient nous mordre cruellement.

EXERCICES

Au moyen de mots écrits à la planche noire, faire composer de petites phrases telles que celle-ci :

Le chien est un animal.

Il a le corps couvert de poils.

Le chien a quatre pattes.

Les ongles du chien sont émoussés, etc.

En réunissant toutes ces propositions dans un travail de récapitulation, on dira :

Le chien est un animal dont le corps est couvert de poils. Il a quatre pattes terminées par des ongles émoussés. Ses sens sont très développés. Il est canivore.

C'est un animal fidèle et intelligent. Il garde nos troupeaux, etc.

On peut aussi lire ou faire lire par les élèves quelques morceaux ayant trait à ces animaux.

A. T.

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE

I

L'architecture florentine mit les ceils-de-bœuf à la mode.—Les pierres qu'on appelle ceils-de-loup sont moins brillantes que les ceils-de-chat.—Les Arabes superstitieux portent des amulettes composées de trois quatre, écrits aux coins d'un triangle.—Dans les soirées d'été, quand l'atmosphère est lourde, il fait ordinairement des éclairs.—Lorsqu'il faisait des éclairs et qu'il ne tonnait pas, les anciens croyaient que Jupiter essayaient les foudres fabriquées par les Cyclopes.—De tous les réveille-matin, le remords est le plus terrible.—L'honneur ressemble à l'œil, qui ne saurait souffrir la moindre impureté sans s'altérer ; c'est une pierre précieuse dont le plus mince défaut change complètement le prix.—Si vous examinez chaque jour votre conscience, vous vous sentirez plus disposé à pratiquer la vertu.—Les paresseux s'étonnent toujours de ne pas réussir.—Les premiers essais de la tragédie grecque ne furent que des *impromptus*.—Les premières impressions s'effacent difficilement dans le cœur d'un jeune homme.—Le brillant de l'imagination consiste dans une foule d'images vives et imprévues, qui se succèdent avec éclat et rapidité.—Les demi-métaux se sont convertis, par l'intermède de l'air, en minerais pyriteux.—La jeunesse est une ivresse continuelle ; c'est la fièvre de la raison.—Les enfants ont plus besoin de guide pour lire que pour marcher.—La magnanimité ne doit pas compte à la prudence de ses motifs.—Le cœur malade des mortels compte toujours pour rien ce qu'il a le plus désiré, dès qu'il le possède.—Les actions des insensés sont privées de moralité.

II

Qu'il est doux de s'arrêter sur le souvenir des personnes qui nous ont été chères ! C'est une manière de vivre encore avec elles dans un passé qui nous a procuré tant et de si pures délices.—Une allusion plaît lorsqu'elle offre à l'esprit une

image neuve et belle.—Un bon alphabet est la condition absolue, la condition exclusive, sans laquelle il n'existera jamais une bonne orthographe.—Les meilleures actions s'altèrent et s'affaiblissent par la manière dont on les fait, et laissent même douter des intentions.—L'antipathie est une haine violente, et qui ne raisonne pas.—Une estime mutuelle est le premier fondement de l'amitié.—Les abat-jour ont le double avantage de reposer la vue et de procurer une lumière plus vive.—Nos idées sur le bien et sur le mal sont trop souvent altérées par nos préjugés.—Les ambitieux se permettent tout pour arriver à leurs fins.—L'aliment de l'âme, c'est la vérité et la justice.—Le travail est un plaisir pur, vrai, sans amertume et sans repentir.—Il y a une amitié chrétienne que la philosophie humaine ne comprend guère : c'est l'association de deux âmes qui mettent en commun leur foi et leurs prières, et s'élèvent ensemble vers Dieu.—Exercez l'hospitalité envers vos ennemis mêmes : les arbres ne refusent pas leur ombre à l'impitoyable bûcheron.—Dieu exige que nous employions au soulagement de nos semblables les richesses qu'il nous a départies.—L'amour de soi est une passion primitive, innée, antérieure aux autres qui n'en sont, en un sens, que des modifications.—Sur les plaies que la nuit a rendues plus douloureuses, le jour verse une liqueur bienfaisante qui les cicatrise.

III

L'étude réunit tous les avantages : elle distrait des peines, elle adoucit les souffrances, diminue les besoins, console des pertes, en même temps qu'elle augmente les jouissances de l'amour-propre.—Un nerf, des fils d'aloès, ou l'écorce souple d'une plante ligneuse, ont servi aux premiers hommes de corde pour réunir les deux extrémités d'une branche élastique dont ils ont fait un arc ; ensuite ils ont aiguisé de petits cailloux pour en armer la flèche.—Il faut compter sur l'ingratitude des hommes, et cependant leur faire du bien.—Les petits-maitres s'intéressent plus à une mode nouvelle qu'à une grande découverte.—Dans les plus

hautes places, les plus légères fautes ont de violents contre-coups.—Une culture soignée et des amendements bien entendus rendent souvent fertile et fécond le sol le plus stérile.—La superstition a rendu féroces les peuples les plus doux.—La théorie des vapeurs sera un jour la base fondamentale de la météorologie.—Les plus grandes choses n'ont besoin que d'être dites simplement, elles se gâtent par l'emphase.—La curiosité, l'envie de se distinguer par des connaissances, sont des besoins que peu de personnes connaissent.—L'épiderme de l'éléphant ressemble assez bien à l'écorce d'un vieux chêne.—L'homme abandonné à une existence toute brutale demeure longtemps écervelé ou sans jugement, sans raisonnement exact.—L'énucléation est un des sentiments les plus caractéristiques de l'espèce humaine.—Le gauchissement des portes de cette armoire lui enlève une partie de sa valeur.—Le moyen âge produisit un grand nombre d'ouvrages généralogiques, dont la plupart sont restés inédits.—Les géraniums sont très recherchés, soit à cause de l'éclat de leurs fleurs, soit à cause du parfum propre à toutes leurs parties.

IV

On trouve dans l'Évangile une naïveté, une simplicité ravissante.—Mes projets de fortune, de grandeur et de félicité n'ont été que des châteaux de cartes.—Pharaon ayant vu en songe sept vaches grasses dévorées par sept vaches maigres, consulta Joseph, dont la renommée était venue jusqu'à lui.—Jeanne d'Arc fut une aide puissante suscitée par Dieu au milieu des plus grandes calamités qu'eût éprouvées la France.—L'hyène a le poil du corps et la crinière d'une couleur gris obscur.—Il est naturel d'avoir des égards les uns pour les autres ; la sociabilité nous y porte.—Une figure grasse et replète n'est pas toujours la preuve d'une sante florissante.—Le climat influe beaucoup sur la disposition habituelle du corps.—Ne donner que son superflu, c'est être généreux à bon marché.—Il y eut une famille de marchands illustres, qui ont légué leur nom à l'un des trois grands siècles de l'humanité, les Médicis.—Le menteur dé-

truit de tout son pouvoir cette confiance naturelle qui fait le lien des hommes.—L'un des principaux bienfaits de la vertu, c'est le mépris de la mort.—Les minarets légers des blanches mosquées attirent l'œil des navigateurs.—Les mœurs des grands forment les mœurs publiques.—L'homme est le seul que la nature ait mesuré avec le même module.—La nature des animaux est infiniment moins étendue, moins perfectionnée que celle de l'homme.—La gravité est quelquefois un mystère du corps, inventé pour cacher les défauts de l'esprit.—Toute vraie philosophie est en germe dans les mystères chrétiens.—Le besoin de félicité est le seul ici-bas qui manque de satisfaction comme d'objet.—Tout le devoir de l'homme, tout son objet, est de craindre Dieu.—La plus grande des palingénésies est la prédication de l'Évangile.—Les gens qui ont peu d'affaires sont de très grands parleurs.

V

RAPHAEL MOURANT.

Raphaël sentant ses forces s'affaiblir, et voyant sa dernière heure approcher avec une effrayante rapidité, voulut, avant de quitter la vie, passer quelques instants dans son atelier, et travailler d'une main mourante aux chefs-d'œuvre qu'il laissait imparfaits. Il s'avance, appuyé sur le bras de ses fidèles élèves, et quand il se voit dans le sanctuaire de son génie, quand il aperçoit plusieurs ébauches répandues çà et là, et surtout cette magnifique image de la Transfiguration qu'il ne doit pas terminer, il se sent défaillir, et tombe en pleurant dans les bras qui le soutenaient. Ses yeux sont fermés, son visage est pâle ; tout son corps est immobile, et l'on croirait qu'il vient d'expirer en présence de son chef-d'œuvre. Un profond silence règne dans toute la salle.

Cependant Raphaël fait quelques mouvements ; sa figure se colore d'un feu subit ; une étincelle divine brille dans ses yeux ; il demande ses pinceaux : " Je suis encore peintre ! " s'écrie-t-il. En effet, il s'approcha du tableau ; un de ses élèves tient la palette, un autre lui présente le pinceau, et l'artiste, retrouvant sa vigueur

qu'il semblait avoir perdue, ajoute quelques traits sublimes à l'image du Sauveur. À l'approche de la mort, son génie, déjà si pur, avait dépouillé ce qui lui restait d'humain ; il contemplait d'avance l'éternelle beauté, et sa main, conduite par un pouvoir mystérieux, exprimait fidèlement ce que voyait son âme. Cependant, il se hâtait ; car peu d'instant lui étaient donnés. Bientôt sa vue se trouble, sa main tremble, et le pinceau lui échappe. Le mal inexorable, qui paraissait assoupi, se réveille dans son sein ; on le transporte sur son lit ; il n'a plus même la force de regretter ni la vie ni son art, et à ce rapide éclair qui avait ranimé son existence succède une nuit éternelle. (A. FILON.)

DIFFICULTÉS ORTHOGRAPHIQUES.

La douleur véritablement rhumatismale peut être distraite par les frictions ; mais son siège est *vague*, et elle ne fait que changer de place. (BESCHERELLE.)

Au lieu de nous en tenir au positif, au réel du présent, nous courons après le *vague* de l'avenir. (BOISTE.)

Ici s'étend la plaine où, comme sur la [grève,
La *vague* des épis s'abaisse et se relève.
(LAMARTINE.)

C'est un homme qui *vague* continuellement.

Mais vous-mêmes, trompés d'un *vain*
[espoir de gloire,
N'allez point dans ses bras irriter la vic-
[toire.
(RACINE.)

De l'amour aisément on ne *vainc* les
[charmes.
(CORNEILLE.)

Il lui *vint* une sueur comme des gouttes de sang qui découlaient jusqu'à terre.
(LEMAISTRE DE SACY.)

Les Chinois font avec le riz un *vin* aussi agréable que le meilleur *vin* d'Espagne. (B. DE SAINT-PIERRE.)

Mais quoi donc ! les abus sont ils devenus si sacrés, qu'on n'en puisse attaquer aucun sans lui trouver *vingt* défenseurs ? (BEAUMARCHAIS.)

Tu romps tous les ressorts de ma *vaine*.
[prudence.
(RACINE.)

Des *veines* d'un caillou qu'il frappe au
[même instant,
Il fait jaillir un feu qui pétille en sortant.
(BOILEAU.)

Le roi, deux fois par an, distribuait des manteaux rouges fourrés d'hermine ou de menu *vair* aux chevaliers qu'il retenait auprès de sa personne. (SAINT-FOIX.)

Sur l'arbre fécond de Pyrame
Le *ver* à soie ourdit sa trame,
Qui pare les dieux et les rois.

(DE BERNIS.)

N'espérons plus, mon âme, aux promesses
[du monde ;
Sa lumière est un *verre*, et sa faveur une
[onde,
Que toujours quelque vent empêche de
[calmer.
(MALHERBE.)

Les forces intellectuelles des peuples sont dirigées *vers* le perfectionnement de l'ordre social. (BIGNON.)

L'art de décrire est aussi ancien que l'art des *vers*. (MICHAUD.)

La feuille d'ormeau est un excellent fourrage pour les bœufs, qui la mangent en *vert*. (E. ABOUT.)

La sarcelle de la Chine a sur la tête un magnifique panache *vert* et pourpre.
(BUFFON.)

PHRASES A CORRIGER

[Faute à relever. — Livraison précédente, page 128, 2e colonne. — La phrase 12 doit se lire ainsi :

Ses extravagances l'avaient presque ruiné, et, il y a quelque six ans, l'empe-

reur lui avait nommé un *intendant* pour gérer ses domaines et ses biens.]

1. Je me couchai sur le gazon auprès et devant le rocher, écoutant sans crainte des nombreux essaims d'abeilles bourdonner.

2. Les employés du département des travaux publics se sont immédiatement mis à préparer la collection des documents; le travail est un peu plus long qu'on le croyait.

3. Ces malheureux (les Juifs menacés d'expulsion) peuvent maintenant circuler en liberté. Quelques-uns se sont hasardés à ouvrir leurs boutiques.

4. Mon cœur et mon imagination doivent trop à la poésie, pour n'être pas enchanté de voir s'accréditer des licences qui tourneraient à sa gloire.

5. Le docteur était au chevet d'une patiente au moment où l'incendie se déclarait, et dans l'une des maisons qui allait être réduite en cendres.

6. Longtemps, Geneviève respecta cette rêverie. Elle-même s'était laissée envahir par ses pensées.

7. J'ai lu avec un vif intérêt et je vous remercie de l'excellent ouvrage que vous m'avez envoyé hier. Je suis persuadé qu'il trouvera nombre de lecteurs.

8. Les rebelles se sont emparés de l'ambulance.

9. Puis après les avoir couchés sur un lit et avoir mis ordre à leur toilette, la malheureuse mère s'est tuée sur le cadavre de ses enfants.

10. Son âme pure ne lui permettait pas d'imiter l'exemple contagieux des gens en place, trafiquants leur signature, leur crédit et leurs promesses même.

CORRECTIONS

1. Je me couchai sur le gazon, près et vis-à-vis du rocher, écoutant, sans crainte, bourdonner de nombreux essaims d'abeilles.

2. Les employés du département des travaux publics se sont immédiatement mis à préparer la collection des docu-

ments; le travail est un peu plus long qu'on ne le croyait.

3. Ces malheureux peuvent maintenant circuler en liberté. Quelques-uns se sont hasardés à ouvrir leurs boutiques.

4. Mon cœur et mon imagination doivent trop à la poésie, pour que je ne sois pas enchanté de voir s'accréditer des licences qui tourneraient à la gloire de cet art.

5. Le docteur était au chevet d'une patiente au moment où l'incendie se déclarait, et dans l'une des maisons qui allaient être réduites en cendres.

6. Longtemps, Geneviève respecta cette rêverie. Elle-même s'était laissé envahir par ses pensées.

7. J'ai lu avec un vif intérêt l'excellent ouvrage que vous m'avez envoyé hier, et je vous en remercie. Je suis persuadé qu'il trouvera un grand nombre de lecteurs.

8. Les rebelles se sont emparés de l'ambulance.

9. Puis, après les avoir couchés sur un lit et avoir mis ordre à leur toilette, la malheureuse mère s'est tuée sur le cadavre de ses enfants.

10. Son âme pure ne lui permettait pas de suivre l'exemple contagieux des gens en place, qui trafiquent de leur signature, de leur crédit et de leurs promesses même.

EXERCICES DE CALCUL.

[Fautes à relever.—Livraison précédente, page 129, prob. III, ligne 8e, lire $3000 \div 7 = \dots$; même page, prob. VIII, ligne 7e, lire $= \frac{1.75 \times 5}{2} = \frac{8.75}{2} = \$4.37\frac{1}{2}$.]

I. Une locomotive a coûté 55,000 frs. Le foyer est revenu à 14,930 francs, la machine à 16,346 francs. Trouver le prix du reste de l'attirail.

Réponse : fr. 13,724.

Solution :

Le foyer et la machine ont coûté fr. $14,930 + \text{fr. } 16,346 = \text{fr. } 31,276$

Le prix du reste = fr. 55,000 - 31,276 = fr. 13,724.

II. Combien y a-t-il de secondes dans un jour ?

Réponse : 86,400 secondes.

Solution :

$$\begin{aligned} 1 \text{ jour} &= 24 \text{ heures,} \\ 24 \times 60 &= 1,440 \text{ minutes,} \\ 1,440 \times 60 &= 86,400 \text{ secondes.} \end{aligned}$$

III. Le plus grand de deux nombres = 37 fois 45, et leur différence = 19 fois 4 : trouver la somme et le produit de ces nombres.

Réponse : 3,254 = la somme, et 2,645-685 = le produit,

Solution :

$$\begin{aligned} \text{Le grand nombre} &= 45 \times 37 = 1,665, \\ \text{Leur différence} &= 19 \times 4 = 76, \\ \text{Le petit nombre} &= 1,665 - 76 = 1,589, \\ \text{La somme des deux nombres} &= \\ &1,665 + 1,589 = 3,254. \\ \text{Leur produit} &= 1,665 \times 1,589 = 2,645.685. \end{aligned}$$

IV. Si les $\frac{1}{3}$ d'une verge d'étoffe coûtent \$1.40, combien coûte la verge ?

Réponse : \$1.60.

Solution :

$$\frac{1.40 \times 8}{7} = .20 \times 8 = \$1.60.$$

V. Lorsque $2\frac{1}{2}$ vgs d'étoffe coûtent \$1.75, combien coûteront $3\frac{1}{2}$ vgs de la même étoffe ?

Réponse : \$2.38.

Solution :

$$\begin{aligned} 1 \text{ vg d'étoffe coûte } &\frac{1.75}{2\frac{1}{2}} = \frac{3.50}{5} = \\ \$0.70 ; & \\ 3\frac{1}{2} \text{ vgs coûteront } &\$0.70 \times 3\frac{1}{2} = \$2.38. \end{aligned}$$

VI. Si 24 hommes peuvent scier 90 cordes de bois en 6 jours de 9 heures de travail, combien de jours de 12 heures de travail faudra-t-il à 8 hommes pour scier 240 cordes ? (Ex. des candidats à l'étude du droit, juillet dernier.)

Réponse : 36 jours.

Solution :

$$\frac{24 \times 6 \times 9 \times 240}{8 \times 12 \times 90} = \frac{3 \times 240}{2 \times 10} = 3 \times 12 =$$

36 jours.

VII. Trouvez l'intérêt de \$620 pendant 49 jours, à 5% par an.

Réponse : \$4.16 $\frac{1}{3}$.

Solution :

$$\text{L'intérêt d'un an} = \frac{620 \times 5}{100} = \$31.$$

$$\begin{aligned} \text{L'int. de 49 jrs} &= \frac{31 \times 49}{365} = \frac{1,519}{365} = \\ \$4.16\frac{1}{3}. \end{aligned}$$

VIII. Trouvez la somme qui, placée à $4\frac{1}{2}\%$ par an, a produit pendant $2\frac{1}{2}$ mois \$2.75 d'intérêt.

Réponse : \$293.33 $\frac{1}{3}$.

Solution :

$$\begin{aligned} \text{La somme qui a produit } \$2.75 \text{ d'inté-} \\ \text{rêt en } 2 \text{ mois } \frac{1}{2}, \text{ produirait dans un an} \\ \frac{2.75 \times 12}{2\frac{1}{2}} = \frac{33.00}{2\frac{1}{2}} = \frac{66.00}{5} = \$13.20 ; \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Elle-même} &= \frac{13.20 \times 100}{4\frac{1}{2}} = \frac{1320}{4\frac{1}{2}} = \\ \frac{2640}{9} &= \$293.33\frac{1}{3}. \end{aligned}$$

IX. A, B et C ont à payer une taxe de \$376.20 en proportion de leur revenu annuel ; le revenu de A est de \$3000, celui de B de \$2860 et celui de C de \$2,500 : combien chacun aura-t-il à payer ? (Examen des candidats à l'étude du droit, juillet dernier.)

Réponse : A \$135, B \$128.70, C \$112.50.

Solution :

$$\begin{aligned} \text{A payera } &\frac{376.20 \times 3000}{8360} = \frac{376.20 \times 300}{836} = \\ \frac{112860}{836} &= \$135. \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{B payera } &\frac{376.20 \times 2860}{8360} = \frac{376.20 \times 286}{836} = \\ \frac{107593,20}{836} &= \$128.70. \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{C payera } &\frac{376.20 \times 2500}{8360} = \frac{376.20 \times 250}{836} = \\ \frac{94100}{836} &= \$112.50. \end{aligned}$$

X. Un réservoir est rempli en 20 minutes par 3 robinets ; le premier robinet verse 18 gallons de plus et le second 5 gallons de moins que le troisième. Combien chaque robinet verse-t-il de gallons par minute, la capacité du réservoir étant de 820 gallons ? (*Ex. des candidats à l'étude du droit, juillet dernier.*)

Réponse : Le 1er 27½ gals, le 2nd 4½ gals et le 3e 9½ gals.

Solution :

Représentons par x gallons ce que verse le 3e robinet dans une minute ; alors le 2nd versera $(x - 5)$ gallons, le 1er $(x + 18)$ gallons, et les 3 ensemble verseront $(3x + 13)$ gallons dans le même temps. Mais, d'après les données du problème, il faut 20 minutes pour que le réservoir soit rempli ; de là l'équation

$$(3x + 13)20 = 820.$$

Effectuons le calcul et réduisons :

$$60x + 260 = 820,$$

$$6x = 82 - 26 = 56 :$$

d'où $x = \frac{56}{6} = 9\frac{1}{3}$ gallons.

Le 2nd robinet versera $9\frac{1}{3} - 5 = 4\frac{1}{3}$ gallons, et le 1er $9\frac{1}{3} + 18 = 27\frac{1}{3}$ gallons.

TRIBUNE LIBRE

L'HON. M. OUMET AU PLATEAU.

Jeudi, 22 octobre courant, l'Académie Commerciale Catholique de Montréal avait l'insigne honneur de recevoir dans ses murs l'hon. Gédéon Ouimet, Surintendant de l'Instruction publique.

Cette visite, quoique inattendue, causa la plus grande joie et laissera, nous en sommes certains, un souvenir durable.

M. le Surintendant, voulant montrer son attachement à cette maison et l'intérêt qu'il porte à la noble cause de l'éducation, se rendit, accompagné de M. le principal Archambault, dans les différentes salles de l'institution. Il examina les travaux des élèves, et adressa à chacun un mot de sympathie et d'encouragement.

Lorsqu'il visita la classe de clavigraphie, le directeur des études M. Demers, fit écrire aux élèves quelques mots de bienvenue à l'adresse du distingué visiteur ; M. Ouimet voulut bien répondre par la même voie aux paroles flatteuses qui lui étaient adressées, en dictant lui-même les phrases suivantes que nous reproduisons intégralement :

“ Je suis reconnaissant des sentiments que vous m'exprimez à l'occasion de ma visite d'aujourd'hui. J'ai admiré, comme toujours, ce qui se fait dans cette brillante institution. J'ai pris un avant-goût des travaux des élèves, et j'espère constater les résultats les plus satisfaisants lors de la séance de fin d'année, dans le mois de juin prochain. Je souhaite à tous, professeurs et élèves, heureuse santé et succès complet. ”

Après cela, on se rendit dans la grande cour de récréation, où M. Ducharme fit exécuter diverses évolutions militaires à ses élèves. Ces exercices, ainsi que les classes de dessin, sous la direction de M. Ravaux, parurent intéresser vivement l'hon. Surintendant.

La visite des cours supérieurs étant terminée, les élèves de cette division sollicitèrent un congé, qui leur fut accordé de grand cœur.

L'hon. M. Ouimet parut fort enchanté de sa visite au Plateau, et MM. les directeurs le remercièrent bien cordialement de la promesse qu'il venait de leur faire, celle d'être présent à la prochaine distribution des prix.

C'est dans de telles circonstances que ceux qui sont appelés à rompre le pain de la science à la jeunesse, trouvent un véritable encouragement à leurs travaux, et la récompense due à leur zèle et à leur dévouement. Ce sont là d'excellentes occasions pour eux de faire connaître leur mérite réel, celui de combattre l'ignorance et de faire briller, au sein des populations, le flambeau de la science et de la vérité. En effet c'est bien sur l'instituteur que reposent l'avenir et le bonheur de la société, puisqu'il a pour mission de développer les intelligences et de former les cœurs.

UN AMI DE L'ÉDUCATION

Jacques Cartier: Questions de calendrier civil et ecclésiastique

Par M. l'abbé HOSPICE VERREAU, LL.D.

(Lu devant la Société Royale du Canada, le 28 mai 1890.)

(Suite et fin)

CORSAIRES FRANCAIS, 1541.

Mémoire du Conseil des Indes sur ce qu'il faut faire pour résister aux vaisseaux qu'on dit être partis de France pour les Indes.

Au conseil des Indes, en présence du révérendissime cardinal de Séville et du comte d'Orsono, commandeur majeur de Léon, on a examiné l'avis que V. M. a commandé de lui envoyer sur la réponse que le roi de France a donnée à l'ambassadeur de V. M. et au sérénissime roi de Portugal, au sujet des découvertes dans les Indes; l'on a aussi examiné ce que l'ambassadeur qui réside à Lisbonne a écrit.

L'opinion du conseil est qu'on écrive à Christophe de Haro, qui est à Burgos, pour qu'il continue à agir avec la même diligence dont il a fait preuve, sur l'ordre de V. M., et comme on le lui intime de nouveau; qu'il agisse avec autant de diligence et même plus, s'il est possible, afin de connaître tout particulièrement les préparatifs, armements et arrangements qui se font dans les ports de France, à cet effet; s'il est certain que des commissions ont été données par le roi de France à ses sujets—publiquement ou en secret—pour faire des découvertes du côté des Indes; qu'il s'informe spécialement si Jacques Cartier en a reçu une, si quelques navires ont déjà fait voile, si l'on prépare d'autres armements—leur qualité, quantité, les gens qui en font partie, quelle direction ils ont prise.

Pour mieux connaître la vérité et l'état des choses, qu'il envoie immédiatement une personne de confiance et capable, et qu'il lui fournisse tout ce qui lui est nécessaire. Nous tenons sa réponse pour arrivée. D'après ce qu'elle rapportera, on verra à prendre les précautions convenables pour ce qui n'aura pas encore été pourvu.

[Le reste des délibérations du conseil regarde les renseignements à obtenir des ports d'Espagne, les avis et les ordres à transmettre, surtout l'armement de la flotte que l'empereur a ordonné de préparer. Entre autres mesures à prendre, il faut nommer immédiatement un homme capable de la commander: trois noms sont soumis au choix de l'empereur: ceux du marquis de La Vallée, de D. Alonzo de Lugo, adelantado des Canaries, et de D. Alvar de Bazan.] Tous trois sont des hommes de mer expérimentés dans l'art de la navigation et serviteurs dévoués de V. M.; mais il semble que le marquis de La Vallée ne manque d'aucune des qualités nécessaires dans cette entreprise. V. M. nommera celui qui lui plaira. [Le conseil prie l'empereur de faire cette nomination au plus tôt pour éviter les retards.]

Ce qui paraît le plus important pour le moment, c'est que V. M. demande au sérénissime roi de Portugal de ne point permettre aux vaisseaux français de se ravitailler dans aucun des ports de son royaume ni des îles Açores. S'ils veulent y entrer, qu'ils soient traités comme les ennemis de V. M., et les siens. Il est

évident qu'ils ne peuvent naviguer dans ces eaux qu'au préjudice de V. M. et de S. A., et pour cet effet on doit faire au nom de V. M., auprès du roi toutes les instances qui sont nécessaires en pareille occurrence.

NOTE D.

Je donne ici cette pièce telle qu'elle a été copiée par M. Meyer et revue par moi sur l'original. J'indique les principales variantes et inexactitudes de Harrisse.

“ Jehan François de La Rocque, chlr, Sr de Roberval, Noyens et Prax, Lieutenant et Capitaine gnal de par le Roy en l'armée, voyage et expédition par le dict seigneur ordonnez estre faitz en ces pays de France nove (1). A tous ceulx que ces pntes ltres vairont, salut. Receue (2) auons l'humble supplication et requeste à nous pntée de la part de notsre tres cher et bien amé Paoul de Auxillon es^r s^r (3) de Sanneterre, et l'un de ceux faisant (4) ledict voyage en cesd pays pour le service du Roy soubz nre charge, contenant “ que l'an passé, vous estant en France pour amasser vre armée, eussiez (5) constitué le dict suppliant capne de l'un des navires nommé Lanne (6) estant au service du Roy soubz vre charge pour faire ce que tel estat requiert. Quoy faisant ledict suppt a son pouvoir partant que par ung gentilhomme (7) estant au dict navire, luy auriez (8) mandé le jour de Noel dernier, estant en la radde de Landevenec (9), qu'il ne laissast partir homme de son navire sans son congé, d'auttant que tous 'estans en (10) l'esquipage de la nef du cap^{ne} larticque (11), ou la plus grand partie se départoient d'avec vous (12) sans congé, et par ainsi demeroit le service du Roy en retard. A (13) raison de quoy, iceluy suppliant, desirant ce empescher et a son pouvoir voyant ce mesmes jour, en son dict navire, aulcuns attediez (14) du service

(1) nous à tous ceulx. [Ces variantes sont la lecture de Harrisse. La phrase qu'il donne n'a aucun sens. Quels peuvent être, en effet, ce *voyage et expédition—ordonnez être faitz en ces dictz pays de France?* Le mot *nove* commençait à vieillir à cette époque; mais il était encore usité. Cartier emploie toujours l'adjectif *neufve*: *Terre neufve, la neufve Espagne.*]

(2) receus.

(3) seigneur; [Sr n'est pas abrégé de seigneur. Ce dernier mot dans toute la pièce est mis pour indiquer le roi.]

(4) ceuly faisans.

(5) nous estant.... pour amassé nostre armée (avons.) [Il est impossible de s'y tromper : on ne peut lire ni *avons*, ni *avions*, ni *eussions*. Roberval récite la requête même de Senneterre, dressée, ou du moins présentée en Canada. *Vous*, c'est Roberval. Harrisse, pour être conséquent, a dû mettre la première personne partout où il faut la seconde, dans l'espace compris entre les guillemets que j'ai ajoutés au texte.]

(6) Canne. [La première lettre est *l* absolument formée comme dans *l'an passé* et *lieutenant*, etc. Le nom du vaisseau était *l'Anne*. A cette époque, on ajoutait assez rarement le mot *saint* au nom chrétien donné aux bâtiments.]

(7) par ung yeune homme.

(8) luy avons.

(9) Landeneur. [Landevenec est un bourg maritime à quelque distance de Brest.]

(10) de.

(11) Cartier (?) [Harrisse a bien fait d'hésiter devant un pareil nom. Ce qui a paru le tromper c'est que *l* n'est pas capital. Sans ennuyer le lecteur de l'analyse des deux mots, lettre par lettre, il me suffira de dire que dans l'original les trois syllabes sont bien distinctes et qu'il ne peut y avoir d'erreur.]

(12) nous.

(13) [Cette lettre est une capitale.]

(14) [Omis par Harrisse. Ce mot se trouve encore dans les dictionnaires du milieu du 17e siècle.]

dudict Roy, et voulant descendre en terre, leur feist deffence (15), mesmes a Guill^e Rogier (16), contre-maistre du dict navire et autres, de ne le faire. Lequel Rogier se print a murmurer, et suscita (17) de ses mariniers, mesmes Laurens Barbot voyant que iceluy suppliant, comme capitaine, les voullait empescher de mectre a execution leur voulloir, se mist en effort user de main mise, en sorte qu'il mist la main au pongnart, et en voulust ferir ledict supplt son cap^m, luy disant telles parolles, tirant vers luy : par le sang Dieu, vous ne turez pas les gens. Pour a quoi obvier et eviter l'eminent peril de mort auquel estoit ledict supplt mist aussy la main au pongnart, et en bailla (18) ung coup a l'estomac du dict Barbot, de quoy mourust. A raison de ce sortist tumulte au dict navire par aucuns desd. mariniers crians : aux lances à feu (19) et aux picques, en sorte que sur ce coup, par le moyen dud. tumulte, en furent tuez deux autres mariniers, mais ce ne fut fait par led. suppliant. Toutesfoys, doute que ce ayt esté fait par quelques souldars (20) voyans les dictz mariniers malmenz en telle fureur, et qu'ils auroient mys la main a l'espée pour luy. A raison (21) de quoy doute grandement le dict supp. que par ung faulx (22) donne a entendre mesmes a gens n'ayans l'intelligence entiere dudict cas, comme maintesfoys advient, fust enfin convaincu d'homicide, et pour iceluy a la rigueur du droict poursuyvy, (23)" et par ce moyen nous auroit humblement requis sur ce (24) noz lettres de pardon et abolition, selon le pouvoir et auct^e a nous octroyé par les lettres patentes du Roy. Pour ce est il (25) que nous, ces choses considerez, ayant esgard à la coutume gnale de France, qui est telle que en quelque legitime deffence que ce soit que tel cas advient, le Roy est requis de donner pardon et abolition pour la conservation des prerogatives de droict, mesmes aussy eu esgard que le dict suppliant a fait ce en ferveur et bon zele du service du Roy, et pour éviter l'eminent peril auquel il se voyoit pour l'agression et rebellion susd. Nous, pour ces causes et autres ad ce nous inclinant, advous au dict supp. requerant donné, concédé et octroyé, et par ces presentes donnons, concedons et octroyons, de par le Roy (26) lettres de abolition et pardon : requerant tous juges, bailifz, seneschaulx et allouez (27) et autres juges royaux, a qui cesd. lres seront pntées, donner l'enterinement d'icelles au dict supp. Et neantmoins en tant que mestier seroit, et que nred pouvoir se puist estendre et comporter. Mandons et commandons, de par le Roy, a tous juges royaulx qui du dict enterinement seront requis qu'ilz ayen at l'octroyer comme de droict et juridique, sauf (28) en aultre cas le droict dud.

(15) deffendre.

(16) Roque. [Le nom de Rogier est bien lisible, surtout la seconde fois.]

(17) incita.

(18) pour bailler.

(19) Cannes à fer. [On trouve dans les dictionnaires anciens *lances à feu* et *lances à fer émolu* ; mais non pas *Cannes à fer*. *Cannes de fer* est une expression poétique au temps de Cartier : elle est employée pour *fusil*.]

(20) souldats.

(21) par raison de quoy,

(22) par ung iceulz.

(23) [Ici se termine la requête, et Roberval continue.]

(24) requis *faire nos lettres*. [Harrisse a voulu corriger, mais à tort. Je crois la phrase correcte, surtout en style du palais : "Nous ne requérons pas beaucoup de science aux femmes, "*Montaigne* : " Je vous requiers cette grâce," *Dictionnaires*.]

(25) est ce que nous [Inintelligible.]

(26) [Harrisse a omis ces quatre mots.]

(27) avouez. [L'alloué était un juge ; mais non l'avoué.]

(28) sans [Inintelligible.]

seigneur et le droict d'autruy partout, sur peyne de desobeissance audict seigneur, car ainsy le trouvons estre a faire. Donné en tesmoing de vérité soubz noz grans seaux. Faict au fort de Francy-Roy sur Francy-prime, ce neufiesme jour de Septembre mil cinq cens quarante deux (29).

De La Rocque (30)

NOTE E.

Il est difficile de comprendre par quelle distraction HARRISSE, qui a retrouvé et publié cette pièce encore inédite, n'en ait pas compris le sens. Dans sa belle étude sur les Cabot, il dit, p. 214, que l'abolition fut accordée à *certain mutins* sur la requête de Senneterre. Ailleurs, p. 207, il va même jusqu'à accuser Hakluyt d'une erreur dont il est seul coupable : " Le compilateur anglais, dit-il, commet la singulière méprise de croire que l'objet de la clémence de Roberval était Senne-terre lui-même." Le lecteur peut voir dans le texte du document où se trouve la singulière méprise.

J'ai constaté aussi que, pour l'interprétation des dates que j'examine plus haut, HARRISSE a suivi les errements de ses devanciers ; mais son nom rappelle trop de recherches savantes, trop d'études critiques et de découvertes heureuses, pour qu'il ait à souffrir des inexactitudes—relativement peu nombreuses—signalées dans ses ouvrages.

NOTE F.

La table suivante donne les lettres dominicales pour chacune des années de l'époque cartérienne, sans qu'il soit nécessaire de faire la correction du style.

Style français

1533	de Pâques au 1er janvier	<i>e</i> ;	de janvier à Pâques	<i>d</i> .
1534	"	"	<i>d</i> ;	de janvier à Pâques <i>c</i> .
1535	"	"	<i>c</i> ;	de janvier au 25 février <i>b</i> ;
1536	"	"	<i>A</i> ;	de janvier à Pâques <i>g</i> .
1537	"	"	<i>g</i> ;	" " <i>f</i> .
1538	"	"	<i>f</i> ;	" " <i>e</i> .
1539	"	"	<i>e</i> ;	de janvier au 25 février <i>d</i> ;
1540	"	"	<i>c</i> ;	de janvier à Pâques <i>b</i> .
1541	"	"	<i>b</i> ;	" " <i>A</i> .
1542	"	"	<i>A</i> ;	" " <i>g</i> .
1543	"	"	<i>g</i> ;	de janvier au 25 février <i>f</i> ;
1544	"	"	<i>e</i> ;	de janvier à Pâques <i>d</i> .

Mais si l'on ramène l'année au style romain, on aura une table plus simple.

Style roman.

1534	<i>d.</i>	1538	<i>f.</i>	1542	<i>A.</i>
1535	<i>c.</i>	1539	<i>e.</i>	1543	<i>g.</i>
1536	<i>b, A</i>	1540	<i>d, c.</i>	1544	<i>f, e.</i>
1537	<i>g.</i>	1541	<i>b.</i>		

(29) Voir Note E.

(30) [Signature de Roberval. Elle ne se trouve pas, il est vrai, sur cette pièce ; elle est au bas de la procuration donnée à Senneterre, pièce no 30, où je l'ai copiée avec soin.]

La lettre dominicale étant donnée, celles des jours de la semaine suivent dans l'ordre alphabétique. Ainsi, en 1534, la lettre dominicale étant *d*, les jours de la semaine seront invariablement :

<i>d.</i>	dimanche.	<i>g.</i>	mercredi.	<i>c.</i>	samedi.
<i>c.</i>	lundi.	<i>A.</i>	jeudi.	<i>d.</i>	dimanche.
<i>f.</i>	mardi.	<i>b.</i>	vendredi.		

Connaissant la lettre dominicale, quand on a sous la main un livre liturgique—bréviaire ou missel—il est facile de voir si le quantième et le jour de la semaine donnés par Cartier se correspondent. Lorsque le quantième est donné, on peut toujours trouver le jour de la semaine où il tombe.

Appliquons cette règle à la première pièce citée plus haut.

“ Du jeudi, 19 mars $\frac{1533,}{1534}$

Les quantième sont exacts : le dimanche étant indiqué par la lettre *d*, tous les jeudis le seront par *A*.

Le document se termine par une autre date :

“ Faict par la court de Saint Malo, le XXVIII jour de mars de l'an mil cinq cents trente trois.”

Le 28 mars correspond à la lettre *c*, et, par conséquent, au samedi.

Si l'on n'a pas de livre liturgique à sa disposition, il faudra dresser le calendrier du mois, après avoir cherché, dans la table suivante, la lettre qui commence le mois :

1 janv.	1 fév.	1 mars	1 avril	1 mai	1 juin	1 juil.	1 août	1 sept.	1 oct.	1 nov.	1 déc.
<i>A.</i>	<i>d.</i>	<i>d.</i>	<i>g.</i>	<i>b.</i>	<i>e.</i>	<i>g.</i>	<i>c.</i>	<i>f.</i>	<i>A.</i>	<i>d.</i>	<i>f.</i>

NOTE F.

M. Faillon, comme preuve que la Nativité de la B. V. M. était célébrée le 7 septembre en Bretagne, indique à la marge de la note que j'ai citée le *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques* des RR. PP. Richard et Giraud, article *Nativité*.

En effet, ces compilateurs disent formellement : “ On trouve la fête de la nativité célébrée au 7 “ septembre dans les martyrologes et dans le sacramentaire de S. Grégoire.”

J'ai voulu vérifier les autorités données d'une manière aussi positive

Commençant par la dernière, j'ai consulté le sacramentaire de S. Grégoire dans sa belle et savante édition des Bénédictins de Saint-Maur (1). Or les prières liturgiques pour la Nativité sont indiquées au six des ides de septembre—*VI idus septembris*—c'est-à-dire au huit de ce mois. Une note, il est vrai, dit que dans quelques martyrologes et dans le calendrier romain, cette fête est assignée, non pas au 7, mais au 9 septembre. Voilà un premier point réglé. Quant aux

(1) *Santi Gregorii Papae I cognomento Magni opera omnia ad manuscriptos codices romanos, galliganos, anglicanos emendata, aucta et illustrata notis, studio et opere Monachorum ordinis Sti Benedicti à Congregatione Sti Mauri.* Paris 1705.

martyrologes, tels qu'ils nous sont donnés dans la savante édition des Bollandistes (1), dans la collection si étendue de Migne (2), aucun ne confirme l'affirmation des PP. Richard et Giraud.

Invariablement, dans tous ces auteurs et dans presque toutes les éditions, manuscrites et imprimées (3), la fête de la nativité de la Sainte Vierge est fixée au 8 septembre, jamais la veille.

Il est vrai que Baillet (4), mettant le nom de Florentini en marge comme autorité, dit que quelques calendriers anciens, sans les indiquer spécialement, placent la fête de la nativité au 10 septembre, et quelques autres au 16 août ; mais que cette fête a été "fixée au VII de septembre, dès le huitième siècle, comme il paraît par le martyrologe de Bède." Il y a évidemment pour le dernier chiffre une faute d'impression ; autrement, Baillet se contredirait lui-même : l'imprimeur a mis VII au lieu de VIII, genre de faute déjà signalée plusieurs fois, auquel expose l'emploi des chiffres romains. Du reste Baillet semble n'avoir pas lu Florentini.

Quant à Benoit XIV, les remarques (5) de ce savant ne peuvent avoir plus d'étendue que l'autorité invoquée par lui. Cette autorité est encore celle de Florentini. Il m'a donc fallu recourir à l'ouvrage de cet érudit (6). Le passage où il est question de la fête de la nativité est trop long pour être cité en entier. Cependant, je ne puis me dispenser d'en donner un résumé.

1. Baronius croit que la fête de la nativité est très ancienne ; mais qu'elle n'est pas antérieure à S. Augustin ;

2. Le martyrologe de S. Willibrod, quoique d'une haute antiquité, ne peut nous indiquer l'époque certaine où elle a commencé à être célébrée ;

3. Ce martyrologe la place au 16 août, et non au 8 septembre ;

4. Mais tous les martyrologes latins et les ménologes grecs indiquent la fête au 8 septembre ;

5. Florentini ne croit pas qu'il y ait de mention plus ancienne de cette fête que celle du sacramentaire de Grégoire le Grand, au 6 des ides de septembre, et de l'ancien ordo romain ;

6. Le pape Sergius ordonna de célébrer les litanies le jour de la naissance de la Sainte Vierge, sans le préciser.

7. Or, Christophore de Castro prétend que la Sainte Vierge est née le 9, et non le 8 septembre, date qui est donnée par un ancien calendrier romain.

(1) Martyrologes de Bède avec les additions de Florus et de quelques autres, 2e tome de mars ; 2^e celui d'Usuard avec les variantes qui se trouvent dans les manuscrits et les éditions les plus anciennes, ainsi que dans les additions et augmentations postérieures.

(2) Les martyrologes de S. Jérôme, Bède, Florus, S. Adon, Usuard, S. Raban-Maur, Wandelbert, Notker, et plusieurs anciens calendriers. Pour S. Jérôme, j'ai aussi consulté la belle édition de ses œuvres publiée à Vérone par Villarsi.

(3) Il serait trop long d'en faire la liste. Cf. l'*Historia Mariana* de Trombelli, et le *Kalendarium Marianum*, calendrier tiré des différents bréviaires, ménologes et histoires des Syriens, Ethiopiens, Grecs et des Latins. Migne, *Summa Aurea*, t. 3.

(4) Au 8 septembre, *Vie des Saints*, nouvelle édition, Paris, 1739, t. 6, p. 63.

(5) "Non semper octavo die septembris peracta est Nativitatis celebritas, ut videre licet apud Florentinum in notis ad Martyrologium ad diem 8 ejusdem mensis." *Opera omnia*, 1767, t. 9, p. 215.

(6) Par un très rare bonheur, je l'ai trouvé dans la riche bibliothèque que le séminaire de Québec a mise à la disposition de son université. Cet exemplaire d'un ouvrage devenu rare est probablement le seul qui existe en Canada. Florentini était un médecin de Lucques, très versé dans l'étude de l'antiquité ecclésiastique. Il a publié le martyrologe de S. Jérôme, après l'avoir collationné avec un grand nombre des meilleurs manuscrits.

8. Le sacramentaire de S. Grégoire le Grand donne une oraison pour le 5 des ides de septembre—c'est-à-dire pour le 9 du mois—et dans cette prière il est dit que la bienheureuse nativité de la Sainte Vierge a commencé en ce jour.

Voilà tout ce que le savant Florentini nous apprend sur cette question.

Nous sommes bien loin de Cartier et de l'île aux Coudres ; mais le lecteur aura acquis la conviction—je l'espère du moins—1° que si la fête de la nativité de la B. V. M. a été célébrée en *quelque lieu* à une autre date que le 8 septembre, cette date n'est pas le 7 ; 2° qu'il n'est pas fait mention du sept de septembre pour cette fête. . . . ni dans les anciens calendriers, ni dans les martyrologes, ni dans S. Grégoire le Grand, ni dans Florentini ; 3° surtout que rien ne prouve qu'en Bretagne la fête ait été célébrée le 7 septembre.

C'est le contraire qu'on peut démontrer. En effet, dans un ouvrage sur les pèlerinages de N.-D. du Folgoat (1), on trouve une liste des indulgences accordées à ce sanctuaire pour certaines fêtes de la Sainte Vierge : cette liste a été publiée par l'autorité diocésaine d'alors, et approuvée plus tard par l'évêque de Quimper (2). D'après cette liste, des indulgences peuvent être gagnées " le jour et feste de la Nativité Notre-Dame, au 8 septembre, qui est la grande solennité du dit Folgoet," en vertu des bulles des papes Sixte IV, Léon X, et Jules III. Miorcec de Karcenet, dans sa notice sur N.-D. de Folgoet (3), nous apprend que la bulle de Léon X, entre autres, fut publiée en 1520.

Je pourrais encore citer un calendrier sur bois, trouvé dans un vieux château du Morbihan, avant 1732 (4). Ce calendrier très singulier indique une fête de la Sainte Vierge au 8 septembre. Mais comme son antiquité a été contestée (5), je ne le donne pas comme une autorité décisive. Cette autorité décisive, je crois l'avoir trouvée au moment où j'allais livrer cette note à l'impression. Deux ou trois lignes règlent une question qui m'a demandé plusieurs semaines de recherches suivies et d'études diverses. Je ne crois pas cependant inutile d'en publier le résultat, afin de faire voir avec quelles précautions il faut s'avancer dans les travaux historiques.

Voici le document : il a été publié en 1884 (6), plusieurs années, par conséquent, après la mort du savant M. Faillon. " Le mardy HUITIESME jour de septembre, FESTE DE LA NATIVITÉ NOTRE DAME mil cinq centz cinquante ung, fut baptize ung filz à Francoys Desgranges, filz feu Guyon et Gillecte Le Filleurs sa femme, et fut nommé Pierre ; grant compere, maistre Pierree le Gobien, sieur des Douetz, et maistre Jehan le Filleurs, chapelain de Saint-Thebault, frère de la dicte femme, et commere Perrine Brisart, femme de Bertran Jonchee, ledict baptistiaire fait par venerable et discret maistre Lancelot Ruffier, chanoine et vicaire cure en la ditte église de Saint-Malo, présent maistre Fran. . . . (déchiré) aussi chanoine, Jacques Cartier, Jacques Lefer et aultres, environ troiys heures et demi après midy dudict jour. (Signé :) A. Le Veilleur. Jac. Cartier."

Il est inutile de rien ajouter.

(1) *Le Dévot pèlerinage du Folgoat avec le sommaire des pardons et indulgences concédés à cette sainte chapelle, par un religieux carme de saint Paul, Morlaix, 1634.*

(2) En 1829. Cf. *Vie des Saints de la Bretagne Armorique*, par Legrand, p. 113.

(3) *Ibid.*, p. 151.

(4) *Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres*. Amsterdam, 1741, t. 5, p. 364.

(5) *Ibid.*, p. 377.

(6) Par M. Harvut, secrétaire de la mairie de Saint-Malo, dans la *Revue de Bretagne et Vendée*, oct. 1884, p. 259.

LECTURE POUR TOUS.

VARIÉTÉS.

Il y a cinquante-quatre ans, on ne comptait pas un seul chrétien dans les îles Fidji (Océanie). Aujourd'hui, on y compte deux cent mille catholiques, tous pratiquants, sans parler des catéchumènes. Quatre évêques et un archevêque administrent cette contrée. Parmi les missionnaires, figurent quatre ou cinq prêtres indigènes, et le nombre en sera bientôt plus considérable. Déjà aussi une vingtaine de religieuses du pays viennent en aide aux religieuses européennes.

Statistiques intéressantes.—Il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur le tableau des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Ville-Marie de Montréal, depuis son établissement en 1642. Ce tableau donne une idée assez exacte de l'augmentation de la population de notre ville :

Années.	Baptêmes.	Mariages.	Sépult.
1642—1650	122	12	26
1651—1660	168	63	51
1661—1670	425	105	158
1671—1680	536	94	148
1681—1691	485	115	228
1691—1700	1,187	226	719
1701—1710	1,403	224	754
1711—1720	1,744	316	1,001
1721—1730	1,847	356	4,200
1731—1740	2,184	368	1,443
1741—1750	2,225	465	1,785
1751—1760	2,371	629	2,424
1761—1770	3,573	572	2,620
1771—1780	3,608	628	2,774
1781—1790	3,814	647	3,068
1791—1800	4,135	652	3,130
1801—1810	4,955	793	3,764
1811—1820	7,123	1,338	5,563
1821—1830	10,473	1,863	7,153
1831—1840	13,708	2,864	12,083
1841—1850	22,107	4,096	16,737
1851—1860	28,738	5,917	21,321
1861—1870	37,620	6,252	33,428
1871	4,161	769	3,544
1872	4,390	845	5,041
1888	4,498	351	4,685

—Le globe terrestre compte actuellement 1 milliard 480 millions d'habitants, soit une augmentation de 46 millions depuis 1882.

Le clergé catholique en France.—Il y a en France 18 archevêques, 69 évêques, 3,450 curés de diverses classes, 182 vicaires-généraux, 32,255 desservants, 7,109 vicaires, et 709 chanoines,

Le Répertoire général de la marine marchande du Bureau Véritas, pour l'exercice 1891,1892, vient de paraître et contient, comme les années précédentes, des statistiques relatives à l'effectif des marines marchandes des différents pays. Nous extrayons les aperçus suivants :

Le nombre des navires à vapeur d'une jauge nette supérieure à 100 tonneaux, est de 10,103 tonneaux, représentant un tonnage brut total de 13,805,028 tonneaux et d'un tonnage net de 8,872,394 tonneaux.

Plus de la moitié de ces vapeurs et de leur tonnage appartient à l'Angleterre. Bien loin derrière elle viennent l'Allemagne, la France, les Etats-Unis. Voici, d'ailleurs, les chiffres fournis par le *Bureau Véritas* :

	Tonnage net.	
	Vapeurs	Tonneaux
Angleterre.....	5,471	5,369,952
Allemagne.....	761	762,915
France.....	488	500,516
Etats-Unis.....	456	417,138
Espagne.....	349	291,259
Italie.....	206	199,153
Norvège.....	440	221,202
Hollande.....	181	171,175
Russie.....	313	140,036
Suède.....	336	124,177
Danemark.....	215	112,652
Autriche.....	114	100,567
Japon.....	146	75,459
Belgique.....	59	77,092
Grèce.....	88	60,376
Bésil.....	147	59,868
Portugal.....	39	32,582
Chine.....	34	29,169
Turquie.....	43	26,553
Chili.....	34	23,660

Les vapeurs perdus, dans l'année, ont été au nombre de 205. représentant ensemble 262,775 tonnes brutes et 171,088 tonnes nettes.

Les navires à voiles de 50 tonnes de jauge nette et au-dessus sont au nombre de 31,666 pour tous les pays réunis, et représentent 10,217,909 tonneaux. Le nombre des voiliers, trois fois plus considérable que celui des steamers, ne représente donc qu'un tonnage supérieur d'un cinquième à celui des steamers réunis.

Pour les voiliers, comme pour les navires à vapeur, le premier rang appartient à l'Angleterre. Le tiers du tonnage lui appartient.

L'effectif de la flotte à voiles est le suivant, pour les principales nations :

	Tonnage net.	
	Voiliers	Tonneaux
Angleterre.....	9,751	3,563,524
Etats-Unis.....	3,504	1,519,114
Norvège.....	3,419	1,393,481
Allemagne.....	1,480	644,147
Italie.....	1,710	586,984
Russie.....	2,105	447,776
Suède.....	1,481	336,938
France.....	1,573	286,114
Grèce.....	1,334	281,024
Espagne.....	1,361	143,025
Pays-Bas.....	747	201,990
Danemark.....	857	148,447
Autriche.....	289	110,184
Turquie.....	541	97,895
Chili.....	147	76,370
Bésil.....	200	58,255
Portugal.....	261	54,756
République Argent..	105	28,439
Japon.....	98	25,602

LES MAXIMES DE LA SAGESSE

1. Craignez un Dieu vengeur et tout ce qui le blesse ; C'est là le premier pas qui mène à la sagesse.
2. Ne plaisantez jamais ni de Dieu, ni des saints ; Laissez ce vil plaisir aux jeunes libertins.
3. Que votre piété soit sincère et solide ; Et qu'à tous vos discours la vérité préside.

4. Tenez votre parole inviolablement, Mais ne la donnez pas inconsidérément.
5. Soyez officieux, complaisant, doux, affable. Poli, d'humeur égale, et vous serez aimable.
6. Du pauvre qui vous doit n'augmentez point les maux ; Payez à l'ouvrier le prix de ses travaux.
7. Bon père, bon époux, bon maître sans faiblesse, Honorez vos parents surtout dans leur vieillesse.
8. Du bien qu'on vous a fait soyez reconnaissant ; Montrez-vous généreux, humain et bienfaisant.
9. Donnez de bonne grâce ; une telle manière Aïoute un nouveau prix au présent qu'on veut faire.
10. Ne rappelez jamais un service rendu ; Le bienfait qu'on reproche est un bienfait perdu.
11. Ne publiez jamais rien du bien que vous faites ; Il faut le mettre au rang des affaires secrètes.
12. Prêtez avec plaisir, mais avec jugement ; S'il faut récompenser, faites-le dignement.
13. Au bonheur du prochain ne portez pas envie ; N'allez point divulguer ce que l'on vous confie.
14. Sans être familier, ayez un air aisé ; Ne décidez de rien qu'après l'avoir pesé.
15. A la religion soyez toujours fidèle ; On ne sera jamais honnête homme sans elle.
16. Détestez et l'impie et ses dogmes trompeurs ; Ils séduisent l'esprit, ils corrompent les mœurs.
17. Rejetez hautement tout principe nérétique ; C'est peu d'être chrétien si l'on n'est catholique.
18. Aimez le doux plaisir de faire des heureux, Et soulagez surtout le pauvre vertueux.

PENSÉES DIVERSES.

On est bien près de renoncer à sa propre estime, quand on dédaigne celle du monde. (CHARLES NODIER.)

* * *

Les opinions tranchantes abondent dans un siècle où l'on ne doute de rien.

* * *

L'espérance est la fleur du bonheur. (MASSIEU.)

* * *

L'indécision nuit à tous nos succès ; il

n'est pas de bon vent pour le marin qui ne sait à quel port il veut aborder. (J. PETIT-SENN.)

Quand on me fait une offense, je tâche d'élever mon nom si haut que l'offense ne parvient jamais jusqu'à elle. (DES-CARTES.)

Quand tous les secrets de l'univers se seraient dévoilés à la science humaine, l'univers lui serait encore un secret.

Pardonnez souvent aux autres et jamais à vous-même.

A la rhétorique qui enseigne à parler, je préfère la philosophie qui enseigne à se taire.

On s'avance dans le monde moins par les services qu'on rend que par ceux qu'on reçoit.

Il faut penser en homme qui n'est pas sûr du lendemain, et agir comme si l'avenir était à nous.

Si nous n'avions point de défauts, nous ne prendrions pas tant de plaisir à en remarquer dans les autres.

Les lois sont comme les toiles d'araignée : les petits insectes s'y prennent, et les gros passent à travers.

Les tyrans ont opprimé la pensée humaine en l'empêchant de se manifester ; ils ne l'ont jamais gouvernée : elle échappe à tous les ressorts de la plus savante administration.

BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS REÇUES

Le *Journal de l'Instruction publique* accuse avec reconnaissance réception des publications suivantes :

Notions élémentaires d'arithmétique, par P. PORCHON, 1 vol., in-12, de près de 200 pages.—Félix Alcan, éditeur, boulevard Saint-Germain, 108, Paris.—1 fr. 50.

Ce petit traité est disposé sur un plan tout à fait méthodique ; l'exposition des principes est claire, concise et appropriée au jeune âge ; on y trouve des applications à la fois pratiques, nombreuses et variées.

Cours élémentaire de zoologie, par ER BELZUNG, 1 vol., in-12 de près de 300 pages avec 370 gravures dans le texte.—Félix Alcan, éditeur, boulevard Saint-Germain, 108, Paris.—2 fr.

Bien qu'élémentaire, cet ouvrage parle de tous les êtres de la série animale, depuis l'homme jusqu'à l'infusoire. L'auteur a suivi une marche méthodique dans l'exposé de sa matière, et les nombreuses gravures intercalées dans le texte en facilitent singulièrement l'intelligence.

Méthode pratique de langue allemande, par Antoine LÉVY, 1 vol. in-12, de 225 pages.—H. Le Soudier, libraire, boulevard, 174, Paris.

Le volume que nous avons sous les yeux est le deuxième de la série ; c'est la partie grammaticale de la méthode. On y voit des exercices de conversation en rapport avec les règles de grammaire placées en tête de chaque leçon, puis d'autres exercices relatifs à l'ensemble des règles de la langue. Si nous jugeons de la valeur de la méthode par le livre que nous examinons en ce moment, nous croyons pouvoir affirmer que l'auteur a suivi une marche graduée, n'entrant dans les difficultés que pas à pas, et à mesure que le lecteur ou l'élève se familiarise avec le génie de la langue.

Journal de la première enfance.—
Paris, rue Cassette.

La rédaction du *Journal des religieuses Institutrices* et du journal *l'Education* vient d'entreprendre la publication d'un JOURNAL DE LA PREMIÈRE ENFANCE, destiné aux mères de famille qui commencent elles-mêmes l'instruction de leurs enfants, et désirent leur donner une éducation sérieusement chrétienne, ainsi qu'aux maîtresses des salles d'asile et écoles enfantines catholiques.

Nous avons sous les yeux le premier numéro. Il est parfaitement approprié à son but. C'est un journal d'aspect gracieux, brillamment illustré, imprimé sur papier de luxe, avec une coquette couverture en trois couleurs.

Divisé en deux parties, il fournit dans la première des directions, des programmes et des exercices, des leçons de morale et de choses, des cours d'histoire sainte et d'histoire de France, de lecture, d'écriture, de dessin, etc.; et, dans la seconde, cherche à recréer les enfants par une nouvelle très intéressante, et des jeux d'esprit : charade, énigme, rébus...

Il est bi-mensuel et coûte 5 fr. par an. — Les abonnés au *Journal des Religieuses* ou à *L'Education* (prix 6 fr.) ont le privilège de le recevoir pour 4 fr.

L'Education chrétienne, revue pédagogique hebdomadaire de 16 pages, avec *Supplément* bi-mensuel de 16 pages grand in-8°.

Afin de faire connaître à nos lecteurs les tendances et l'objet de *L'Education chrétienne*, nous détachons de son programme les aliénas suivants :

Le titre que nous avons choisi dit assez par lui-même quel but nous poursuivons : nous nous proposons de venir en aide aux maîtres, instituteurs et institutrices, dans leur tâche de chaque jour, dans leur noble et difficile mission d'éducateurs de la jeunesse, aux pères et aux mères qui s'occupent eux-mêmes des premières études de leurs enfants.

Un peuple vaut ce que valent l'instruction et surtout l'éducation de ses enfants. Un peuple sans foi est un peuple fini. Donner tous ses soins à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse, à la recherche et à la pratique des meilleures méthodes d'enseignement, en vue de former des générations éclairées et

croycantes, c'est remplir dans la société un grand rôle de patriote et de chrétien. Et c'est parce que nous comprenons toute l'importance de ce rôle que nous sommes déterminés à consacrer notre intelligence, nos forces et notre dévouement à cette œuvre.

Nous espérons atteindre ce but en mettant à la disposition de nos lecteurs les sages conseils de direction et les consultations d'hommes d'expérience, et en leur offrant un plan suivi de devoirs et de types de leçons.

L'Education chrétienne se divisera en deux parties, un *Bulletin hebdomadaire* et un *Supplément*, qui se compléteront, tout en satisfaisant à deux nécessités distinctes.

Le bulletin hebdomadaire répondra aux besoins de la généralité des écoles et fournira aux maîtres les conseils et renseignements qui leur sont utiles dans leurs fonctions de chaque jour.

Le supplément de quinzaine sera principalement un auxiliaire à tous les instituteurs et institutrices pour leur travail personnel. Il leur offrira les moyens d'étendre leurs connaissances et de se préparer aux examens des diplômes supérieurs.

Le prix de l'abonnement (pour le Canada) au journal hebdomadaire est de 8 francs et au supplément bi-mensuel, 5 fr.

Bureaux : Paris, rue de Grenelle, 35.

The *Tri - State School - News*, revue mensuelle de 16 pages in-4°, publiée à Evansville, Indiana, E. U. Abonnement \$1.00 par année.

L'objet de cette revue est de venir en aide aux instituteurs de l'Indiana, des Illinois et du Kentucky, en leur faisant connaître particulièrement les lois scolaires de ces trois états, ainsi que les méthodes d'enseignement qui sont en usage dans toute la république. Elle a de plus une *partie pratique*, où se trouvent expliquées et développées les matières de chaque jour.

Conditions d'abonnement :

Le prix de l'abonnement est de **UN DOLLAR** par année, payable d'avance, pour le Canada et les Etats-Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, **six francs cinquante centimes**.

Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII et VIII.

Prix de chaque volume broché : **Un Dollar**.

Chaque numéro se vend séparément **10 cents**.

DESAULNIERS & LEBLANC, EDITEURS,
22, rue St-Gabriel, Montréal.